Améliorer le profil toxicologique des substances actives (DJA)

Fiche 31

Toutes cultures

Toutes cibles

Innovation dans les PPP

· La solution

La toxicité intrinsèque des substances actives de produits phytopharmaceutiques nouvelles connaît depuis des dizaines d'années une décroissance : les industriels innovent en introduisant des molécules ayant un meilleur profil toxicologique au fur et à mesure que leurs laboratoires les découvrent.

Privilégier des solutions au profil toxicologique plus favorable que les précédentes permettrait de diminuer les risques pour les utilisateurs comme pour les travailleurs, les riverains ou les consommateurs.

Contexte

Les produits de protection des plantes ne sont pas des produits anodins car ils contiennent des substances actives ayant un effet sur des organismes vivants (végétaux, champignons, insectes, mollusques, bactéries).

Le risque pour l'Homme et les organismes non cibles doit être réduit autant que faire se peut. Le risque étant la résultante du danger et de l'exposition au danger, il est possible d'actionner les deux leviers.

Cette solution consiste à diminuer le danger (toxicité) par l'innovation en matière de profil de substances actives inscrites à l'annexe du règlement 1107/2009 CE.

Déploiement

Déploiement actuel

La moyenne de la Dose journalière admissible (DJA) des nouvelles substances homologuées évolue à la hausse (x 8,5 en 50 ans), indiquant une moindre toxicité.

Le niveau de référence sera celui de l'année 2000, les évolutions étant mesurables de façon précise que sur une longue période, car peu de nouvelles substances sont autorisées chaque année et le temps nécessaire entre la découverte d'une nouvelle substance et son arrivée sur le marché est de l'ordre de 11 ans.

Déploiement envisagé dans le temps

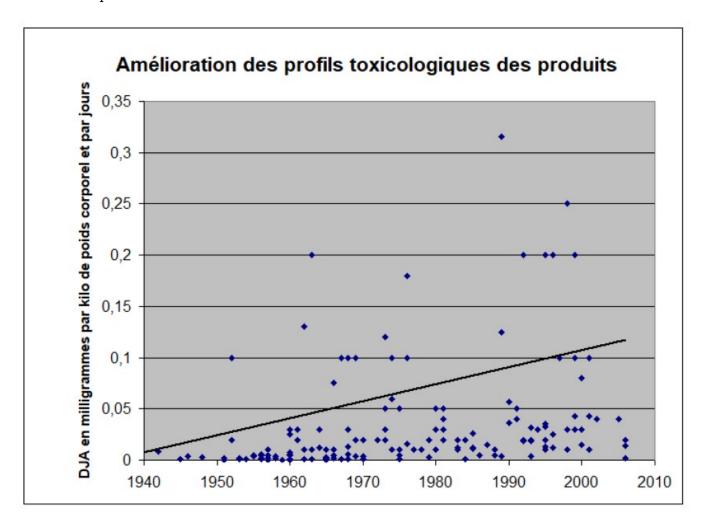
Division par 2 de la toxicité moyenne des produits nouvellement mis en marché entre 2000 et 2030.

Indicateur de déploiement avec valeur initiale

La moyenne des doses journalières admissibles des substances actives nouvelles mises sur le marché chaque année.

Valeur 2000 : 0,11 mg/kg/j.

Possibilité d'un lissage pluri annuel en raison du faible nombre de substance nouvelles mises sur le marché chaque année.



Analyse 360°

Niveau de réduction d'utilisation et / ou d'impact potentiel

Cette solution ne permet pas de diminuer les quantités mais l'impact potentiel, tant sur les humains que sur l'environnement.

Freins à lever et conditions de réussite

Ne pas brider l'innovation par des mesures d'interdiction trop larges afin de permettre la mise au point de solutions innovantes à l'intérieur des familles chimiques existantes.

Ne pas complexifier outre mesure les procédures d'approbation des substances actives au niveau européen afin de permettre un flux d'innovation.

Surcoût et/ou gain de la solution

Il n'y a pas de gain ou de surcoût direct a priori, cela dépendra au cas par cas de la qualité des innovations.

Impact santé / organisation du travail / pénibilité (si lien direct)

Utiliser des substances présentant un meilleur profil toxicologique est a priori une sécurité supplémentaire, même si toutes les substances bénéficiant d'une AMM ne présentent pas de risque inacceptable en raison même de leur AMM, basée sur l'évaluation préalable des risques.



· Engagements des acteurs pour le déploiement

Phyteis : sensibiliser les entreprises de l'industrie phytopharmaceutique. Poursuivre les efforts de recherche et développement.

L'investissement recherche de l'industrie phytopharmaceutique est de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires.

La Coopération Agricole/FNA : promouvoir cette solution auprès des réseaux respectifs (adhérents/membres) pour déclinaison opérationnelle :

 Au travers des actions d'approvisionnement et outils/déploiement des outils d'innovation auprès des producteurs : à efficacité équivalente, privilégier le référencement de produits à profil toxicologique plus favorable.

Demande adressée aux Pouvoirs publics :

Afin de ne pas freiner l'innovation :

- s'assurer du respect des règles européennes en termes d'évaluation des risques des substances actives et des produits formulés.
- o veiller au respect des délais d'instruction des dossiers d'homologation.

· Filières concernées

Toutes filières.

